

Le SNUipp-FSU a été reçu par la DGRH le lundi 11 janvier sur les questions indemnitaires des enseignants du premier degré exerçant dans le second degré, dans les structures et les dispositifs de l'enseignement adapté et spécialisé.

Plusieurs sujets n'ont pu être abordés car ils relèvent essentiellement des services de la DGESCO.

Le SNUipp-FSU souhaite attirer votre attention sur la situation des enseignements adaptés et spécialisés dans le second degré dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021.

Nous constatons en effet une réelle dégradation des conditions d'accueil des élèves dans ces structures et ses dispositifs. Effectifs pléthoriques en ULIS, perte d'heures de DHG en SEGPA, fermetures de structures SEGPA, double-niveaux en SEGPA, non départ en formation, dégradation des conditions de la formation CAPPEI pour les enseignements adaptés....

Certains collègues sont en souffrance actuellement pour accomplir leurs missions, certains territoires sont actuellement hors du cadre fixé par les circulaire ULIS, SEGPA et EREA, alors que ce sont ces élèves accueillis dans ces structures qui ont le plus besoin, notamment suite à cette crise sanitaire, des moyens qui leurs sont dus.

## **Table des matières**

**Les dotations SEGPA : une attaque sur la qualité de la structure**<sup>2</sup>

**ULIS : une dérive inquiétante**<sup>3</sup>

**Populations des élèves accueillis : augmentation des souffrances**<sup>3</sup>

**La formation spécialisée : réinvestir dans l'humain**<sup>4</sup>

**Des personnels maltraités : revaloriser les métiers de l'enseignement adapté et spécialisé** :<sup>5</sup>

## **Les dotations SEGPA : une attaque sur la qualité de la structure**

### **Suppression des heures d'ateliers :**

Les académies de Limoges (- 4H pour toutes les SEGPA) et Bordeaux (-6H sur toutes les SEGPA) remettent en cause l'enseignement en atelier de SEGPA en retirant des heures d'atelier sans respect des heures de la circulaire 2015. C'est un très mauvais signe envoyé aux familles et aux enseignant-es qui préparent l'accès à une qualification de niveau 5. Les élèves sont privés de leur cours d'atelier au moins deux heures par semaine, pour se retrouver dans des classes complètes et faire de la technologie. Les enseignant-es quant eux sont au mieux ballottés sur d'autres LP au pire sont privés de ces heures sur leur contrat, et donc perdent du salaire.

### **Cours à double niveaux**

Si l'argument d'une situation exceptionnelle pouvait s'entendre, d'une organisation d'un niveau double dans le respect des programmes, au titre d'une situation locale passagère, on pouvait voir dans une ou deux SEGPA dans une académie cette organisation contraire à la circulaire de 2015, mais qui avait vocation à pérenniser les moyens. Or ce qui est à l'œuvre dans certains départements c'est un fonctionnement permanent et qui se généralise. C'est bien sûr une mesure d'économie qui ne répond pas aux besoins de la population des élèves en grande difficulté scolaire. C'est surtout une remise en cause explicite du principe des enseignements adaptés en collège, ou les programmes doivent être adaptés, et reposer sur des cycles bien identifiés. Comment adapter les programmes du collège quand on mélange des 6è et des 5è, des 4è ou des 3è, la maturité n'est pas la même, les programmes sont différents. Les économies sur le dos des élèves les plus fragiles doivent cesser. Dans le 57, en Moselle, près de 50% des SEGPA sont organisées en double niveaux.

### **Non-respect des effectifs par division :**

Certains départements continuent de faire des pressions sur les dossiers de demande d'orientation en SEGPA, réduisant ainsi artificiellement la demande d'orientation et de réorientation. Dans le Pas de Calais : c'est le maintien « artificiel » à 48 élèves pour près de 25% des SEGPA. D'autres continuent de remplir sans limite certaines divisions, nous avons été alertés dans certaines SEGPA où une division peut monter à 18 ou 20, à la même hauteur qu'une classe ordinaire de REP (Exemple dans le Bas Rhin 67 : 2 SEGPA de Strasbourg avec des effectifs dans certaines divisions à 20 ou 22/ Dans les Pyrénées Atlantiques 64 : deux SEGPA de Tarbes connaissent des effectifs en 5è et 4è à 18).

Nous ne pouvons pas nous dispenser de ces règles qui quand elles sont respectées permettent à la structure SEGPA d'être efficace dans sa mission d'accueil et de scolarisation d'élèves en grande difficulté scolaire.

Le SNUipp-FSU demande la mise en place d'une politique de formation et d'information sur la qualité de ces structures (CF Rapport des IGEN de 2013).

Attention fermetures d'EREA : déjà deux EREA fermés en deux ans et un 3è qui s'annonce à Olonne sur Mer (Vendée)

### **Un pilotage par la fusion et la confusion des DHG :**

Les SEGPA ne bénéficient pas de la part attribution pour l'autonomie des établissements. Elles devraient bénéficier de 3h par division. Les chiffres présentés dans de nombreux CTA n'évoquent pas cette possibilité, pire, les DHG sont fusionnées avec celles des collèges. Or, la circulaire 2015 évoque des « DHG fléchées » pour les SEGPA ;

Nous demandons que les DHG soient visibles pour chaque SEGPA, que la part d'autonomie le soit aussi pour chaque division.

### **ULIS : une dérive inquiétante**

Les effectifs explosent. Une situation exceptionnelle et locale permettait d'augmenter le nombre d'élèves accueillis dans un dispositif à 11 ou 12, aujourd'hui celle-ci s'est transformée en une règle très visible et perceptible. Dans certains départements c'est le chiffre de 12 qui est clairement identifié, dans d'autres 13. Cette gestion par les chiffres de présences des élèves en inclusion est inacceptable et contraire à l'esprit de la circulaire. Cette façon de compter permet d'«empiler» les élèves dans un dispositif en s'affranchissant des missions de celui-ci. Les enseignant·es coordo d'ULIS ne peuvent pas faire leur métier et contribuer à l'inclusion, coordonner les adaptations pédagogiques, les co-interventions, les relations avec les partenaires et l'évaluation des élèves quand le nombre d'élève ne cesse de croître.

Le ministère a fait de l'école inclusive un des piliers de sa politique, dans les faits, la situation se dégrade pour les enfants en situation de handicap : selon nos remontés nous serions à une moyenne de 12,12 par dispositif, mais surtout 72% des dispositifs seraient au-delà de 10 élèves. Dans certains départements, les besoins de créations sont importants et le nombre d'élèves sur liste d'attente augmente.

Localement on pointe des moyennes très hautes :

Moselle 12,8 / Savoie 13,76 / Isère 13,69 / Calvados 13,7

Des besoins importants d'ouverture pour faire face à la suppression des places en ESMS :

On estime à des besoins de 20 ouvertures en Isère/ une trentaine en Moselle une douzaine dans le Calvados

Pour ces questions notamment le SNUipp-FSU demande au MEN d'intégrer les OS dans les comités de pilotage de l'école inclusive, car les représentants du personnel ont une expertise essentielle dans la compréhension de l'action des dispositifs et de leur personnel en matière d'accueil des élèves en situation de handicap.

### **Populations des élèves accueillis : augmentation des souffrances**

Nous sommes là pour vous alerter sur la situation des élèves et des personnels

Que ce soit dans les dispositifs ULIS, dans les SEGPA et dans l'ensemble des classes (UPE2A, classes relais, EREA), nous constatons qu'une partie des publics accueillis est en difficulté pour vivre une scolarité dans de bonnes conditions dans les collèges : des difficultés comportementales, des situations de handicap de plus en plus importantes, des situations complexes qui regroupent les problématiques sociales et sanitaires. L'ensemble de ces situations révèlent les manquements de l'éducation nationale en matière de scolarisation. Les enseignant·es n'ont pas les moyens d'enseigner à ces élèves, car l'accompagnement individuel, souvent incomplet ou inexistant, ne permettent pas d'adapter les situations scolaires pour entrer dans les apprentissages.

### **Des situations de souffrances pour les élèves :**

L'éducation Nationale ne met pas en place les moyens matériel et humain pour accueillir ces élèves, ni les EMAS, ni les PIAL, ni l'accompagnement individualisé de façon systémique ne répondent à l'exigences d'accueil, de soins et de scolarisation de ces élèves. Le nombre de conseils de disciplines dans certaines académies est un marqueur de cette souffrance.

### **La souffrance des personnels est perceptible dans de nombreuses SEGPA et ULIS.**

Dans le Morbihan par exemple (Collège d'HENNEBONT), les effectifs au-delà de 16 avec des situations de très grandes fragilités avec des problématiques comportementales notamment, amenant les personnels à faire usage des fiches RSST.

Il est donc urgent d'évaluer le nombre de ces situations. Le SNUipp-FSU demande l'ouverture de places en ESMS, en ITEP ou dans tout autre établissement médico-social. Il s'agit d'une mesure de bon sens, de respect des élèves et de leurs familles, de prise en compte des attentes des personnels qui sont à bout.

Réinscrire la prévention dans les missions des RASED dans le premier degré, réinvestir la formation des enseignant·es spécialisés.

## **La formation spécialisée : réinvestir dans l'humain**

Selon un décompte de début d'année il manquerait 500 DACS titulaires. Avec des départs en formation toujours réduit depuis plusieurs années, l'engagement du service d'enseignement adapté n'est pas assuré correctement. Des académies font subir des situations professionnelles en faisant donner deux SEGPA pour une direction, en donnant des heures de coordination pour remplacer le poste d'un· DACS, en refusant des départs en formation à des collègues faisant fonction depuis plusieurs années. Des DACS absent.es sur une longue durée ne sont pas remplacé.es.

La formation devrait permettre aux collèges DACS de pouvoir à nouveau s'orienter vers des directions d'établissements spécialisé·es ou des EREA.

Dans de nombreux départements, les refus d'augmenter le nombre de départs en formation CAPPEI rend la situation sur le terrain très instable et non pérenne. Le CAPPEI par la VAE affaiblira la formation des enseignant.es spécialisé·es. Nos métiers exigent une qualité de formation et une régularité de la formation tout au long de la carrière.

Le SNUipp demande la publication officielle des chiffres des départs en formation une fois par an à l'occasion de la CAPN, mais aussi une évaluation de l'impact de la mise en place de la VAE, une évaluation de l'évolution des stages MIN comme vous vous y êtes engagés lors des dernières négociations CAPPEI.

Ces chiffres doivent être produit dans le cadre de l'évaluation des besoins en CTA : postes vacants, besoin en formation

## **Des personnels maltraités, revaloriser les métiers de l'enseignement adapté et spécialisé :**

Comme nous l'avons développé auprès de la DGRH, nous demandons une revalorisation des métiers de l'enseignement adapté et spécialisé : les enseignant.es en Classe relais- enseignant en milieu pénitentiaire en CEF- EREA- SEGPA-DACS : doivent avoir une revalorisation, une réduction du temps de travail.

Pour les PE exerçant dans des contextes compliqués et difficile, le non-versement de l'ISAE est une réelle injustice, alors qu'ils réalisent au même titre que leurs collègues du 1<sup>er</sup> degré les missions de suivi, d'accompagnement et d'évaluation.

Des PE doivent se battre chaque année pour le maintien de leur ISAE en EREA, car elle leur est retirée à chaque début d'année. Le versement de l'ISOE aux PLP uniquement méconnaît la réalité des SEGPA et la place des PE qui sont aussi professeurs référents et s'occupent de l'orientation des élèves et pas seulement en 3<sup>ème</sup>. En classe de 4<sup>ème</sup>, les PE préparent l'entrée en atelier, sont interrogé.es par les parents sur le suivi de scolarité, les orientations possibles ... Il est de la responsabilité du MEN d'autoriser le versement de l'ISOE aux PE. Pour rappel, les PE ont perdu 350 € lors de la refonte indemnitaire. Pour un gouvernement qui se dit attentif au pouvoir d'achat, la restitution des 350€ serait un premier pas.

Les DACS sont exclu.es de toute mesure de revalorisation : ils ne bénéficient pas des mesures 1<sup>er</sup> degré parce qu'exerçant dans le 2<sup>d</sup> degré ni des mesures 2<sup>d</sup> degré car relevant d'un autre corps ou par l'assimilation administrative à des personnels de direction quand cela arrange. Il y a urgence à reconsidérer ces collègues à qui différents TA ont donné raison concernant l'ISAE.

Il est urgent de rouvrir des négociations concernant ces collègues et plus largement de créer un GT particulier à l'agenda social sur les questions des métiers de l'ASH second degré (Reconnaissance, conditions de travail, missions).